

UNC-INFOS

LETTRE MENSUELLE DU SIÈGE DE
L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

N°145 - Février 2024- uncdir@unc.fr

(C) Jean-Raphaël Drahi

(C) ECPAD

Éditorial

Votre *UNC-INFOS* s'attarde tout naturellement ce mois-ci sur les rendez-vous majeurs annuels que constituent la messe de fondation aux Invalides et le ravivage de la Flamme sous l'Arc de triomphe, le 4 février, mais aussi la journée d'information des nouveaux présidents le 5 février. Tous les détails sont en page 2 et 3. En page 3 également, vous découvrirez le nouveau produit que vous pouvez d'ores et déjà commander au magasin de vente ! Bonne lecture.

Xavier Pons
Directeur administratif

Communication



La présence de l'UNC sur les réseaux sociaux Facebook et LinkedIn rencontre indéniablement un très vif succès. Grâce à la vitalité et à l'intérêt de nos publications, le nombre d'abonnés croît de jour en jour. Sur le compte national Facebook, le nombre d'abonnés est passé de 1 400 à plus de 1 800 en l'espace de 9 mois, très largement plus d'un nouvel abonné par jour. Quant au compte LinkedIn, les abonnés ont augmenté de plus de 62 % en l'espace d'un mois : 359 mi-décembre, 589 au moment où est diffusée cette lettre. Abonnez-vous, partagez nos publications. C'est un puissant vecteur de communication qui offre le visage d'une association dynamique.

La Voix du Combattant



Ce mois-ci, *La Voix du Combattant* donne à nouveau la priorité aux blessés !

Le « Coup de cœur » de la rédaction est en effet consacré à un stage dédié aux aidants qui vivent auprès des blessés souffrant d'un stress post-traumatique, organisé par l'association Au-delà de nos handicaps, dont l'UNC est partenaire. Vous trouverez également dans ce numéro un article sur un match entre militaires à Tarbes qui a permis de récolter 2 300€ pour les blessés de guerre et le compte rendu d'une réunion avec l'officier général en charge des blessés auprès du directeur des ressources humaines de l'armée de terre.

Comme vous le constatez, l'UNC s'implique de plus en plus dans cette cause à laquelle le monde combattant est particulièrement sensible. La simple mention de la rencontre mentionnée ci-dessus sur le réseau LinkedIn a été vue près de 10 500 fois en 3 semaines, preuve s'il en est...

Agenda du siège

☛ 2 février :

- ☛ conseil d'administration national (visioconférence)
- ☛ réunion du comité consultatif social et solidarité (visioconférence)

☛ 4 février : messe de fondation et ravivage de la Flamme sous l'Arc de triomphe

☛ 5 février : journée d'information des nouveaux présidents

Messe de fondation

Quand : dimanche 4 février à 11h00

Où : cathédrale Saint-Louis des Invalides, arrivée par l'entrée principale des Invalides sur l'esplanade (129 rue de Grenelle, Paris 7^e) - Métro : La-Tour-Maubourg (ligne 8), Varennes (ligne 13) ou Invalides (lignes 8 et 13)

Accueil : à partir de 10 h30



Entrée de la cathédrale

Entrée des Invalides

Ravivage de la Flamme

Quand : dimanche 4 février à 18h30

Où : Arc de triomphe, arrivée par le tunnel du souvenir (en haut à droite de l'avenue des Champs-Élysées ou en haut à gauche de l'avenue de la Grande-Armée, Paris 8^e) - Métro : Charles-de-Gaulle - Etoile (lignes 1, 2, 6 et RER A)

Accueil : à partir de 17h45



Entrée du passage du souvenir

Journée des nouveaux présidents

Quand : lundi 5 février à 9h00

Où : siège national de l'UNC, 18 rue Vézelay, Paris 8^e - Métro : Miromesnil (ligne 9 et 13), Monceau (ligne 2), Villiers (lignes 2 et 3) ou gare Saint-Lazare

Accueil : à partir de 8h30

Fin de la journée : 16h00

➔ Principe de la journée

Sont concernés les nouveaux présidents élus au cours des années 2022-2023, ou éventuellement leur représentant : 01, 10, 2B, 23, 40, 48, 50, 52, 61, 62, 63, 69, 84 et 92.

Il s'agit d'une réunion d'information permettant de faire connaissance avec les services du siège national. En s'efforçant d'être concret et pratique, les différents intervenants tenteront de répondre à toutes les interrogations des nouveaux présidents. Ce sera aussi l'opportunité de visiter le siège national et d'évoquer les questions particulières.

Le programme a été communiqué par note le 20 décembre aux intéressés.

➔ Modalités pratiques

Le surcoût du séjour à Paris est à la charge du siège national, sur présentation de justificatifs.

- ☛ 1 nuit avec un plafond de 155€ pour une chambre avec petit-déjeuner, taxe de séjour incluse,
- ☛ 1 repas à 35€,
- ☛ 1 aller-retour en train en 1^{re} classe de la gare la plus proche du domicile à Paris, et 2 allers-retours en métro.

Du côté du magasin



Un nouveau produit bientôt en vente au magasin !

La tendance est aujourd'hui à la disparition progressive des bouteilles en plastique dont la prolifération et la négligence de beaucoup engendrent de la pollution et dont le cycle de revalorisation n'est pas très vertueux en termes de développement durable.

L'usage des gourdes s'est donc répandu comme une trainée de poudre ces dernières années, dans toutes les classes d'âge. Le siège vous propose donc ce modèle en aluminium, d'une contenance de 60 cl, avec l'impression du logo de l'UNC.

Cet objet promotionnel est un bon vecteur de communication. Il pourra être proposé à nos adhérents mais également aux futurs adhérents sur les stands durant les forums des associations.

➔ **N'hésitez pas à contacter le magasin pour vos commandes, au 01 53 89 04 21, du lundi au mercredi inclus, ou à l'adresse suivante, uncvente@unc.fr**

Fonctionnement interne

Assurance et intoxication alimentaire

L'assurance responsabilité civile, souscrite par le siège national de l'UNC, a pour objet de protéger les fédérations départementales et les associations locales contre les conséquences pécuniaires des dommages qu'elles causeraient à une personne physique ou morale participant à une activité organisée par l'UNC, quelle que soit sa position au regard de l'association.

Parmi ces activités, il y a notamment les repas (méchouis, barbecues, paellas, ...) organisés par nos associations locales. En cas d'intoxication alimentaire, l'assurance responsabilité locale protégera les organisateurs, sans franchise, si et seulement si la prestation est assurée par un professionnel. Il convient donc de toujours vérifier, avant la réalisation de cette prestation, que ce professionnel est lui-même correctement assuré (assurance professionnelle ou assurance du propriétaire de l'installation).

Dans le cas où cette activité est organisée de façon « artisanale », par un adhérent par exemple, l'assurance responsabilité civile du siège ne protégera pas les organisateurs si la ou les victimes déposent un recours et réclament réparation. En l'espèce, c'est la personne qui aura confectionné ce repas qui devra faire face à cet éventuel recours, avec sa responsabilité civile personnelle.

Diplôme d'honneur de porte-drapeau

L'attribution du diplôme de porte-drapeau, créé en 1961, obéit à une procédure qu'il convient de rappeler. Constituer un dossier de candidature est de la responsabilité des présidents de fédération départementale UNC qui valorisent ainsi leurs porte-drapeaux. Être titulaire d'un diplôme de porte-drapeau est le préalable indispensable pour déposer une candidature à l'ordre national du Mérite.

☛ **Qui présente un candidat au diplôme ?**

La demande doit être formulée par le président départemental de l'UNC, lequel atteste de la durée des services, et adressée à l'ONaCVG.

☛ **Qui apprécie la candidature ?**

Une commission départementale compétente apprécie la situation du candidat et émet un avis.

☛ **Quels sont les critères pris en compte ?**

- La durée des services accomplis : 3 années minimum, consécutives ou non, en tant que titulaire ou en tant que suppléant.
- Le requérant doit réunir toutes les conditions d'honorabilité et de tenue qui sied à un porteur de drapeau.
- L'emblème porté est le drapeau tricolore avec le logo de l'UNC.
- Le diplôme est attribué au porteur du drapeau quel que soit son statut : ancien combattant ou non, ressortissant de l'ONaCVG ou non.
- Aucune condition de majorité n'est exigée.

☛ **Peut-on solliciter plusieurs fois un diplôme ?**

Un porte-drapeau peut en effet solliciter dorénavant un diplôme 7 fois, après 3, 10, 20, 30, 40, 50 et 60 ans de service.

☛ **Comment la décision est-elle notifiée ?**

Le diplôme d'honneur de porte-drapeau est adressé au président départemental de l'UNC. En cas de refus, celui-ci peut interjeter appel devant la commission nationale.